

Département de Seine-et-Marne
Commune de Villiers-sous-Grez
Procès-verbal
Conseil municipal du 7 mars 2023 à 20h30

Présents : Thierry Masson, Maire, Christine Groetzinger, Laëtitia Lepaisant, Adjoints, Guillaume Chapet, Martine Melet, , Jean-Pierre Girard, Thomas Bonfils, Gabriel Massart, et Emmanuelle Sormail Conseillers.

Absents excusés :

Catherine Ballay donne pouvoir à Jean-Pierre Girard

Yves Loir donne pouvoir à Martine Melet

Paul Lanouguere donne pouvoir à Thomas Bonfils

Etienne Brehier donne pouvoir à Guillaume Chapet

Catherine Ceraudo donne pouvoir à Christine Groetzinger

Absent : Titouan Poncelin de Raucourt

Secrétaire : Christine Groetzinger

Approbation du procès-verbal du 7 février 2023

DELIBERATIONS :

COMPTE DE GESTION 2022 COMMUNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2022 a été réalisée par le Trésorier et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif de la commune,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif de la commune et du Compte de Gestion du Trésorier.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'approuver le Compte de Gestion du Trésorier pour l'exercice 2022, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif de la commune pour le même exercice.

Le conseil approuve à l'unanimité.

COMPTE DE GESTION 2022 EAU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2022 a été réalisée par le Trésorier et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif eau,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif eau et du Compte de Gestion du Trésorier.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'approuver le Compte de Gestion du Trésorier pour l'exercice 2022, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif eau pour le même exercice.

Le conseil approuve à l'unanimité.

COMPTE DE GESTION 2022 ASSAINISSEMENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2022 a été réalisée par le Trésorier et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif assainissement,
Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif assainissement et du Compte de Gestion du Trésorier.
Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'approuver le Compte de Gestion du Trésorier pour l'exercice 2022, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif assainissement pour le même exercice.
Le conseil approuve à l'unanimité.

Vote du compte administratif du service commune

COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2022

- section de fonctionnement :
 - Dépenses : **697 804.15€**
 - Recettes : **789 339.17€**
 - Excédent reporté : **409 936.24€**
 - Excédent de clôture : 501 471.26€**

- section d'investissement :
 - Dépenses : **427 056.53€**
 - Recettes : **343 680.76€**
 - Excédent reporté : **64 877.25€**
 - Déficit de clôture : 18 498.52€**

Monsieur le Maire étant sorti de la salle du conseil, le conseil municipal, sous la présidence de Christine Groetzinger approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2022.

Vote du compte administratif du service assainissement

COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2022

- section de fonctionnement :
 - Dépenses : 8 555.68€
 - Recettes : 33 848.20€
 - Excédent reporté : 273 157.31€
 - Excédent de clôture : 298 449.83€**

- section d'investissement :
 - Dépenses : 6 855.00€
 - Recettes : 8 555.68€
 - Excédent reporté : 23 968.85€
 - Excédent de clôture : 25 669.53€**

Monsieur le Maire étant sorti de la salle du conseil, le conseil municipal, sous la présidence de Christine Groetzinger approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2022.

Vote du compte administratif eau

COMPTE ADMINISTRATIF EAU 2022

- **section de fonctionnement** :
 - Dépenses : 27 051.48€
 - Recettes : 33 057.50€
 - Excédent reporté : 92 058.16€
 - Excédent de clôture : 98 064.18€**

- **section d'investissement** :
 - Dépenses : 85 634.57€
 - Recettes : 20 679.83€
 - Excédent reporté : 14 535.37€
 - Déficit de clôture : 50 419.37€**

Monsieur le Maire étant sorti de la salle du conseil, le conseil municipal, sous la présidence de Christine Groetzinger approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2022.

Affectation de résultat commune

Le conseil municipal après avoir entendu le compte administratif de l'année 2022, constatant que le compte administratif de l'exercice 2022 présente un excédent de fonctionnement de **501 471.26€** et un déficit d'investissement de **18 498.52€**

Décide d'affecter le résultat comme suit :

En fonctionnement recette compte 002 : **482 972.74€**

En investissement recette compte 001 : **18 498.52€**

En investissement recette compte 1068 : **18 498.52€**

Affectation de résultat assainissement

Le conseil municipal après avoir entendu le compte administratif de l'année 2022, constatant que le compte administratif de l'exercice 2022 présente un excédent de fonctionnement de **298 449.83€** et un excédent d'investissement de **25 669.53€**

Décide d'affecter le résultat comme suit :

En fonctionnement recette compte 002 : **298 449.83€**

En investissement recette compte 001 : **25 669.53€**

Affectation de résultat eau

Le conseil municipal après avoir entendu le compte administratif de l'année 2022, constatant que le compte administratif de l'exercice 2022 présente un excédent de fonctionnement de **98 064.18€** et un déficit d'investissement de **50 419.37€**

Décide d'affecter le résultat comme suit :

En fonctionnement recette 002 : **47 644.81€**

En investissement recette compte 001 : **50 419.37€**

En investissement recette compte 1068 : **50 419.37€**

Demande de numérotation rue du buisson

A la demande d'un administré souhaitant louer ses dépendances, Il convient d'attribuer une adresse pour les futures locations situées 6 rue du buisson. La parcelle AB n°080 comporte deux habitations récemment rénovées dont une sera en location prochainement et également l'habitation de la parcelle AB n°081. La parcelle AB n°650 étant actuellement au 6 bis sera numérotée 4 ter. Le Conseil municipal de Villiers-sous-Grez attribue, à l'unanimité, le numéro 6 pour l'habitation en fond de parcelle, le 6 bis pour l'habitation donnant côté rue parcelle n° 080 et le 6 ter au n°081.

Location des vélos électriques

À la suite de l'acquisition de 3 vélos (budget participatif), Monsieur le maire propose de louer ceux-ci aux administrés ou aux gens de passage sur notre commune. Le conseil municipal décide, à l'unanimité, la mise en location des vélos. Thomas Bonfils se chargera de rédiger la convention de location.

Modalités d'achat de concession

À la suite de l'acquisition d'un columbarium de douze cases. 6 cases seront disponibles à la réservation avant décès. 6 cases seront disponibles au décès. Le conseil municipal décide, à l'unanimité, ce mode de gestion des cases.

Devis rue de l'église et rue de Larchant (stationnement)

Monsieur le maire explique que nous avons reçu l'accord de l'ARD pour la création des différentes places de stationnement de la rue de Larchant et de l'église. Le projet avait été étudié il y a 1an et demi avec des matériaux recyclés, ceux-ci ne sont plus disponibles. La société Varax avait le devis le moins onéreux, celui-ci a été revu en fonction des nouvelles disponibilités et réactualisation des prix. Deux devis Varax ont été présentés :
Devis n°I-23-02-51 d'un montant de 8787.12€ HT
Devis n°I-23-02-48 d'un montant de 22925.09€ HT
Le conseil décide d'approuver, à l'unanimité, ces devis.

Acquisition d'un verger

Après renseignement pris auprès du notaire, nous n'avons pas la possibilité de recevoir ce verger en don mais nous pouvons l'acquérir. Monsieur le maire demande aux membres leur avis. Le Conseil municipal, à l'unanimité, ne souhaite pas faire l'acquisition de ce verger.

Diagnostics de la voirie par le cabinet ORLING

Monsieur le maire présente le contrat d'honoraires du cabinet ORLING pour donner suite au projet retenu par les administrés. La voirie a été votée en deuxième position.

Ce cabinet spécialisé en étude VRD se chargera de diagnostiquer toutes les voies communales, estimer le coût global des travaux et étudier les possibilités de subventions. Le montant des honoraires s'élèvent à 5 300€ HT.
Les membres approuvent à l'unanimité cette proposition.

Budget participatif

* **Biodiversité** : verdissement du cimetière, nichoir, réserve à eau pour un montant de 1578,53 € HT dont 1000 € de subvention, Monsieur le maire demande aux membres de l'autoriser à demander cette aide au budget participatif.

* **Economie d'énergie** : changement des Néons par des dalles leds, deux petits climatiseurs pour l'école de Villers, montant de 1912 ,01 € TTC, 1593,34 € HT dont 1000€ de subvention.

Monsieur le maire demande aux membres de l'autoriser à demander cette aide au budget participatif.

***Santé** : achat de tables et chaises pour un montant de 6303.50 € HT, 7564.20€ ttc avec 5000€ de subvention

Monsieur le maire demande aux membres de l'autoriser à demander cette aide au budget participatif.

Vote à l'unanimité des 3 projets.

Acquisition Aspirateur à Feuilles

Présentation de 7 devis par 4 fournisseurs, le montant de 9180 € HT est retenu.

Monsieur le maire demande aux membres l'autorisation de signer un devis qui ne dépassera pas ce montant HT ;

Les membres votent à l'unanimité.

Informations

Acompte au RPI

Mr le Maire précise qu'il sera demandé à chaque Village (Recloses et Villiers) un acompte de 30 000 euros sur la participation totale de chaque village au fonctionnement du RPI, ceci pour sécuriser le paiement des salaires des employées. Cette mesure est prise dans l'attente du budget final et validé du RPI. Pour information des travaux d'isolation de changement d'huisseries sont planifiés cette année et la construction d'un réfectoire à Recloses est en cours d'étude par des architectes.

Nouveau processus Plume Tambour

Une enquête est en cours pour connaître les desideratas des administrés concernant ce bulletin municipal (papier, site internet, mail) et le nombre de lecteurs. En fonction il sera décidé d'un processus de diffusion.

Prix de la redevance eau et assainissement

Mr le maire annonce après son entretien avec des conseillers bancaires que le reste à charge de la commune après les diverses subventions et utilisation des provisions financières pour la création de la nouvelle station d'épuration sera raisonnable, même si le coût de construction augmente de 25% par rapport à l'étude de 2021.

Une simulation de prêt à un taux de 4.1 % a été demandée (presque 2 fois plus que les taux actuels) pour se mettre en position défavorable. Il en résulte que le **coût de l'eau ne devrait pas augmenter**, que notre marge d'exploitation suffira à rembourser l'emprunt complémentaire. Qui plus est un transfert des réserves du budget distribution d'eau pourrait être fait si un besoin impératif devait se présenter, ce qui permettrait de transférer en cas de force majeure 70 000 euros supplémentaires au budget assainissement. Ceci est une très bonne nouvelle.

Tour de table des commissions

Questions diverses

Fin de séance 22h37.

Fait et délibéré en séance, le 7 mars 2022.